

Informations utiles (suite)

Traversier

L'abonnement mensuel de la Société de transport de Lévis et l'abonnement métropolitain (STLévis+RTC) permettent l'utilisation du traversier entre Québec et Lévis gratuitement.

Règlement de la descente sur la Rive-Nord

Retour vers la Rive-Sud

- **Les descentes sont INTERDITES sur la Rive-Nord, à ces endroits :**
BOULEVARD LAURIER
BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE
RUE DORCHESTER
- **Point de transfert**
PAVILLON DESJARDINS, UNIVERSITÉ LAVAL
- **Exception**
Parcours provenant - **DE MARLY**

Règlement animaux et objets

Animaux

Dans un autobus, il est interdit à toute personne de se trouver avec un animal ou permettre qu'un animal y soit présent, sauf :

- si elle est handicapée et accompagnée d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance, ou si cet animal est un chien-guide ou un chien d'assistance à l'entraînement; ou
- si l'animal domestique est transporté en tout temps dans une cage prévue à cet effet.

Objets

- Il n'y a pas de restriction d'heures sur le réseau pour permettre à notre clientèle de transporter un équipement sportif ou un instrument de musique.
- Les patins, sac de golf, étui pour guitare, planche à roulettes, sac de hockey sont autorisés pourvu que ces objets ne gênent pas la circulation.
- La clientèle devra munir ses articles d'un protecteur, d'un sac ou d'un étui.
- La clientèle conservera son équipement près d'elle et en sera responsable pour toute la durée du trajet.
- En aucun cas ces équipements ne peuvent être utilisés dans un véhicule de la STLévis.
- Les vélos pliables ne sont pas autorisés à bord des autobus de la Société.